



Retour sur les principales actions de 2014...



PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

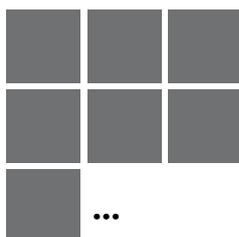
RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

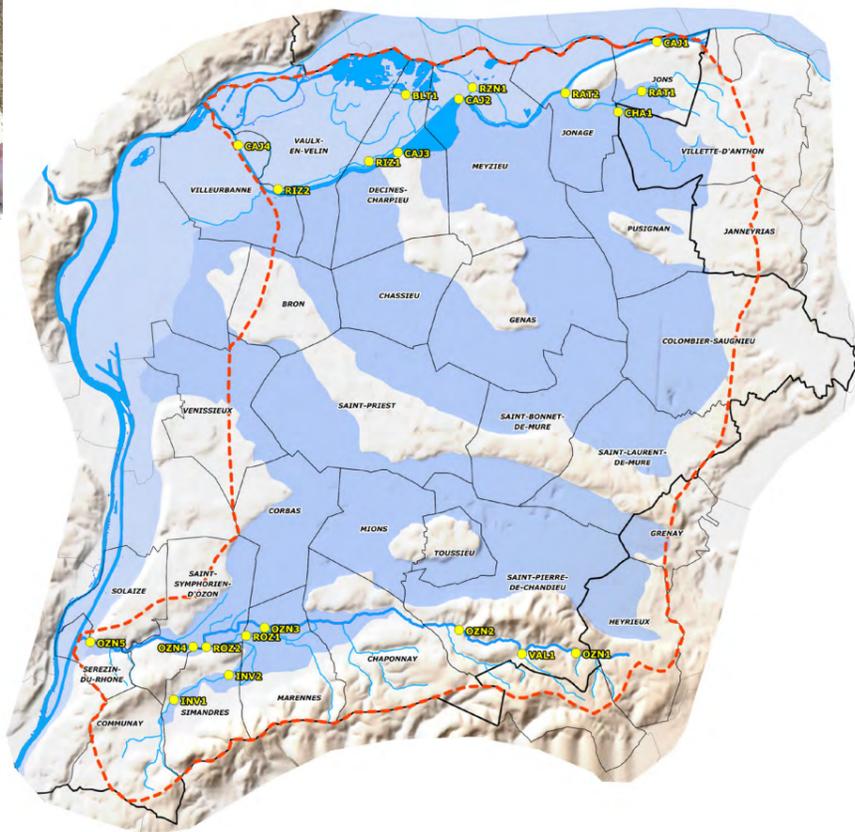
GÉRER DURA-
BLEMENT LA
QUANTITÉ DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX AQUA-
TIQUES ET
PRÉVENIR LES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE SAGE





Le nouveau réseau de suivi qualité...

Le marché pour le réseau de suivi qualité et quantité (eaux souterraines et superficielles) a été renouvelé pour 3 ans (2014-2017). Le prestataire retenu est Asconit comme pour le précédent marché. Il réalisera 4 campagnes annuelles : juin, septembre, décembre et mars.

Avec la mise en place du Contrat de milieu Est Lyonnais, le réseau de suivi «qualité des eaux superficielles» s'est agrandi !

Depuis septembre 2014, il compte désormais 21 points contre 5 auparavant :

- 10 sur le bassin versant de l'Ozon
- 4 sur le canal de Jonage
- 4 sur le secteur de Miribel
- 3 sur le Ratapon.

Le réseau souterrain reste inchangé : 26 points qualité et 24 points quantité.
Bilan de la campagne 2013/2014 : pas d'amélioration des taux de nitrates et solvants chlorés.

Allez plus loin? Site Internet SAGE - espace documentation

La présentation de la charte régionale «zéro phyto»

Une charte, 3 niveaux d'engagements et 5 ans pour une évolution progressive...

En signant la charte, les collectivités s'engagent à :

- réduire l'utilisation des pesticides en conformité avec le contenu des 3 niveaux de la charte ;
- réaliser des bilans annuels des pratiques d'entretien ;
- exiger, dans le cas où il est fait appel à des prestataires de service, qu'ils respectent les termes de la présente charte.

En 2014, l'équipe du SAGE a rencontré une à une les communes, plus précisément un élu et un représentant des services techniques ou espaces verts. Ces rendez-vous ont permis de faire le point sur les pratiques de la commune (utilisation de produits phytosanitaires et méthodes alternatives) et de présenter la charte.

Bilan-
Une vingtaine de communes ont été rencontrées en 2014. Elles ont toutes diminué leur consommation de produits phytosanitaires et 7 d'entre elles ont réalisé un plan de désherbage communal ou un plan de gestion différenciée des espaces verts.

Objectifs-
Signature officielle de la charte en mars / avril 2015.

Plus d'info? Lettre du SAGE n°9



GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

Le plan de gestion pour la ressource en eau

Le principe de gestion quantitative est basé sur l'équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe. L'objectif est double :

- retour à l'équilibre entre la ressource en eau et la demande
- limiter le recours à la gestion de crise.

La méthode consiste donc à définir pour chaque couloir (et sous couloir pour Heyrieux) un Volume Maximal Prélevable. Entre 2013 et 2014, dix ateliers ont été menés avec les différents usagers de la nappe de l'Est Lyonnais afin de définir de manière concertée des règles de gestion.

Le plan de gestion est fixé pour 10 ans. Une première étape à 5 ans sera essentiellement basée sur les économies d'eau et la deuxième étape intégrera les éventuelles substitutions.

Dans la première ébauche du plan de gestion, les actions sont classées en 3 catégories :

- économie d'eau
- substitutions par une ressource non déficitaire
- limitation du volume prélevé.

Au total, 24 fiches actions ont été identifiées : 4 concernent tous les usages, 6 l'eau potable, 9 l'irrigation et 5 l'industrie.

Point sur l'étude socio-économique

Celle-ci sera réalisée par un prestataire externe, le marché sera lancé en début d'année 2015 pour une durée d'environ 6 mois.

Il s'agit d'apporter à la Commission Locale de l'Eau un éclairage sur des scénarios et sur la pertinence des actions du plan de gestion quantitatif.

Allez plus loin... Lettre du SAGE n°9

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES & PRÉVENIR LES INONDATIONS

L'étude ruissellement et érosion

L'étude démarrée en mai 2014 se déroule sur 12 mois. Le prestataire retenu est BURGEAP.

Objectifs :

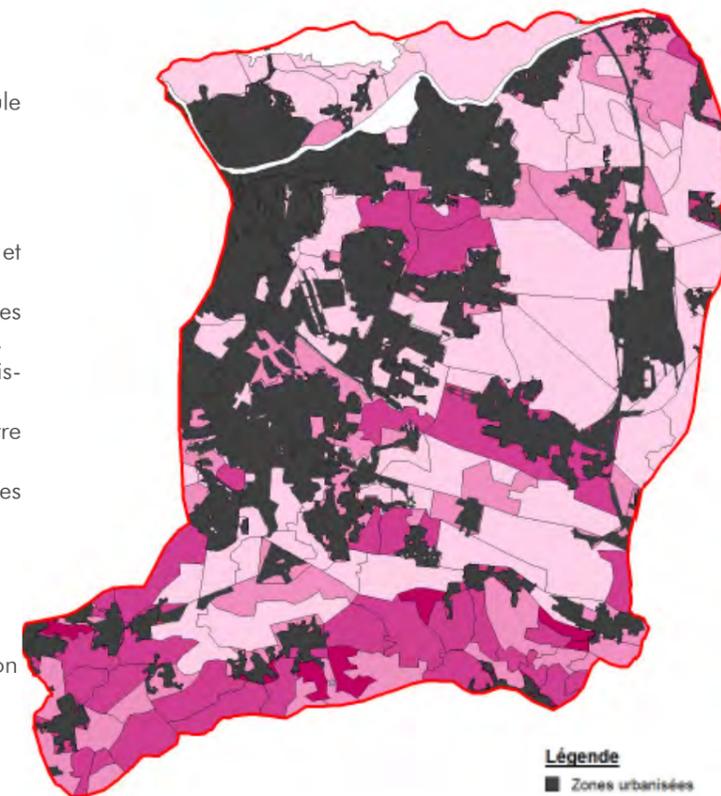
- hiérarchiser les aléas liés à l'érosion et au ruissellement,
- réaliser un état des lieux des pratiques actuelles sur les zones sensibles définies,
- déterminer les enjeux et vulnérabilités sur les zones à fort ruissellement,
- proposer un programme d'actions hiérarchisé pour lutter contre l'érosion et le ruissellement,
- préconiser des bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales et d'exploitation agricoles

Une étude en 4 phases...

- ☑ Phase 1- identification des zones à risques
- ☐ Phase 2- état des lieux des pratiques concernant la gestion des eaux pluviales et pratiques culturales- en cours
- ☐ Phase 3- détermination des zones à enjeux
- ☐ Phase 4- proposition d'un programme d'action

Les résultats de l'étude (mai 2015) permettront de construire une partie du programme d'actions du futur contrat de milieu.

Plus d'info? Tableau de bord - indicateurs 4.7 & 4.8



Aléa érosion sur le territoire

- Légende**
- Zones urbanisées
 - Aléa érosion**
 - Très Fort
 - Fort
 - Modéré
 - Faible

■ ■ L'avancement du contrat de milieu

Trois volets composent le contrat de milieu Est lyonnais :

- A- améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (4 sous volets)
- B- restaurer, gérer & mettre en valeur les milieux aquatiques (4 sous volets)
- C- communiquer, coordonner & animer le contrat (2 sous volets).

Avancement des documents du contrat-

- rapport de présentation- à valider
- atlas cartographique- en cours
- programme d'actions- en cours

Dans le programme d'actions, 67 fiches ont été identifiées à ce jour (hors volet communication et risque inondation) :

- 15 fiches validées par le maître d'ouvrage / groupe de travail / commission thématique
- 19 fiches rédigées non validées
- 33 fiches à faire.

Le volet le plus avancé est le B.2 concernant la restauration et l'entretien des milieux aquatiques.

En 2014, l'équipe du SAGE a mené 11 rencontres avec des maîtres d'ouvrage et réuni 2 groupes de travail et 2 commissions thématiques sur le contrat de milieu.



Plus d'info? Tableau de bord - indicateur 6.5

■ ■ Les nouveaux élus de la CLE

Suite aux élections municipales de 2014, un nouvel arrêté interpréfectoral (juin 2014) fixe la composition de la CLE autour de 3 collèges dont les 50 membres représentent les différents acteurs de l'eau :

- **collège 1** : les élus - 25 membres dont 13 nouveaux élus. Les communes de Saint Laurent de Mûre et Colombier-Saugnieu ont rejoint la CLE, suite à ces élections. Un nouvel arrêté devrait intervenir avant fin 2014 pour intégrer la commune de Pusignan; ce collège comptera alors 26 membres.
- **collège 2** : les usagers - 14 membres
- **collège 3** : les institutionnels - 11 membres.

Pour ces deux derniers collèges, de nouvelles désignations doivent également être organisées dans le cadre du renouvellement de la CLE, qui a lieu tous les 6 ans.



Liste des membres de la CLE - Lettre du SAGE n°9

La démarche SAGE est portée par le Département du Rhône, avec le soutien de partenaires financiers.